

Numéro 9

CENTRE HOSPITALIER
PERPIGNAN

déc 2022 / jan 2023

Hospitalien

Le journal interne bimestriel du Centre Hospitalier de Perpignan



Voter ça compte ! Elections Professionnelles du 6 au 8 décembre 2022

Chaque quatre ans, les élections professionnelles sont organisées dans la fonction publique. Au Centre Hospitalier de Perpignan, ce scrutin se déroulera du 6 au 8 décembre 2022 et s'organisera par un vote électronique.

Ce numéro consacre ainsi la Une aux élections professionnelles pour exposer les enjeux de démocratie sociale au sein de l'établissement.

Édito

Chères Hospitalières,
Chers Hospitaliers,



Les 6, 7 et 8 décembre auront lieu les Élections Professionnelles Locales et Départementales.

L'énergie dépensée par certains membres de la DRH, de la DSIO et de la DAL pour sécuriser le processus de vote est considérable. Je tiens à les en remercier vivement.

Ces élections représentent un enjeu de démocratie sociale. Elles concrétisent le droit de participation des agents à la détermination des règles individuelles et collectives qui les concernent.

Votre implication par votre vote permettra de conforter la légitimité des organisations syndicales, par l'intermédiaire de leurs représentants engagés, pour des mandats de 4 ans, au sein des instances ci-dessous :

- le Comité Social d'Établissement (CSE), une instance unique de dialogue social résultant de la fusion entre l'ancien comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- les Commissions Administratives Paritaires (CAPL et CAPD) avec un rôle recentré sur les décisions individuelles défavorables aux agents;
- la Commission Consultative Paritaire (CCP), consultée pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels.

Voter est un acte important.

Je vous invite à prendre le temps de consulter avec attention les documents électoraux communiqués afin d'éclairer vos choix.

Bonne lecture !

Audrey PANIEGO-MARTINEZ
Directrice des Ressources Humaines

Actualités médicales



Le service d'imagerie médicale a renouvelé une de ses trois IRM. Un nouvel équipement pour les professionnels et les patients qui bénéficient d'une prise en charge optimisée lors de cet examen.

Cette IRM propose notamment pour les enfants et les personnes claustrophobes un environnement plus serein grâce aux couleurs diffusées et au film projeté pendant la réalisation de l'examen. Les personnels de l'imagerie ont déjà pu constater des bénéfices avérés grâce à l'expérience « InBore » que propose cette nouvelle IRM. ■

Événement

Le 9 décembre marque l'anniversaire de la promulgation de la loi 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Cette loi est considérée comme l'un des textes fondateurs de la laïcité en France. Aussi depuis 2021, cette journée est institutionnalisée au sein de la fonction publique et l'établissement l'inscrit dans son programme événementiel en proposant le 9 décembre à 14h30 une après-midi sur le thème de la laïcité. Vous pouvez participer à cette rencontre et poser vos questions au référent laïcité du CH Perpignan sur des situations vous intéressant dans le cadre de votre activité professionnelle. ■

 referent.laicite@ch-perpignan.fr

 **CENTRE HOSPITALIER PERPIGNAN**

JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

9 DÉCEMBRE 2022
DE 14H30 À 17H00
AUDITORIUM



Débat Citoyen

M. Barthélemy MAYOL
Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan
en présence de

Mme Pascaline ROBERT-CLÉMENT
Référénte laïcité de la Préfecture
Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité Femmes-Hommes
Préfecture des Pyrénées-Orientales.

- Introduction à la laïcité
- Quizz laïcité
- Principe de laïcité et valeurs de la République

Des questions pourront être posées à tout moment pour interagir et susciter les échanges avec les personnels hospitaliers.

Agenda



14 décembre
Arbre de Noël des
enfants du personnel

Palais des Congrès
de Perpignan



20 janvier
Cérémonie des Vœux

Restaurant La Pause



Pour quelles instances vote-t-on ?

4 scrutins sont ouverts pour les personnels non-médicaux. Vous êtes électeurs sur 1 ou plusieurs de ces scrutins :

- **Le Comité Social d'Établissement (CSE) :** nouvelle instance locale qui remplace le CTE, le CSE concerne une très grande majorité des professionnels non-médicaux du CH Perpignan. **C'est une instance clé dans la vie d'un hôpital.** Le CSE donne notamment un avis sur les projets de réorganisation et la formation. Il est également notamment informé de la situation budgétaire.
- **La Commission Consultative paritaire (CCP) :** c'est une instance départementale qui est consultée sur certaines questions d'ordre individuel exclusivement pour les professionnels contractuels (CDD et CDI).

- L'une des 10 **Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) :** c'est une instance locale qui est consultée sur certaines questions d'ordre individuel pour les professionnels (non-contractuels) fonctionnaires. 10 CAPL sont constituées par filières/catégories de personnel.

- L'une des 10 **Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) :** s'intéresse à l'échelon départemental.



Quand et où voter ?

Les élections auront lieu entre le mardi 6 décembre 10h et le jeudi 8 décembre 18h. Vous pouvez voter à n'importe quel moment du jour ou de la nuit pendant cette période via l'équipement de votre choix : smartphone, tablette ou ordinateur.

Si vous préférez voter en kiosques de vote, des espaces sont mis à votre disposition en salle des instances (6 postes) ou au CCMPPA (3 postes) sur les horaires suivants:

- ➔ 6 décembre de 10h à 22h
- ➔ 7 décembre de 6h à 22h
- ➔ 8 décembre de 6h à 18h

Où puis-je consulter les professions de foi et les listes des candidats ?

Vous pouvez avoir connaissance de ces éléments par plusieurs moyens :

- En vous connectant sur le site de Neovote (*voir plus loin « Comment voter ? »*).

- En consultant ces éléments à la DRH ou sur plusieurs espaces d'affichage au sein de l'établissement.

- En consultant le site intranet, Partie RH.

- Une enveloppe nominative vous sera distribuée au sein de votre service. Elle comprendra les professions de foi et les listes de candidats. Seuls vous seront remis les éléments pour les scrutins sur lesquels vous êtes électeurs.

Suis-je électeur ?

Si vous avez reçu le courrier de Neovote, vous pouvez voter sur un ou plusieurs scrutins. Lors de votre connexion au site Neovote, vous aurez accès uniquement aux scrutins sur lesquels vous êtes électeurs.

Vous pouvez consulter la liste des électeurs à la DRH ou sur le site de Neovote.

Puis-je retirer mon mot de passe avant la période de vote ?

Oui et il est d'ailleurs fortement conseillé de le faire **avant le 6 décembre** si vous votez en kiosque (**le plus efficace est en effet de venir en kiosque de vote en ayant votre mot de passe en votre possession**). ■



J'ai des questions, qui peut me renseigner ?

Contactez Luana COSTA ou Etienne TOURNIER au **04 68 61 76 37**

Comment voter ? Vous avez sans doute pris connaissance du le flyer « comment voter ? ». Celui-ci vous décrit la procédure. La voici ci-dessous résumée :		
1	Vous recevez le courrier de Neovote; celui-ci contient vos éléments de connexion	Réception à votre domicile à partir du 14 novembre
2	Vous vous connectez au site de Neovote	Accessible dès la réception du courrier
3	Vous retirez le mot de passe sur le site de vote	
4	Vous votez et vous validez votre vote en renseignant votre mot de passe - Via votre équipement (smartphone, tablette, ordinateur)	Entre le 6 décembre 10h et le 8 décembre 18h.
	- Dans les kiosques du CH Perpignan (Salle des instances ou CCMPPA)	Ouverture : > 6 décembre de 10h à 22h > 7 décembre de 6h à 22h > 8 décembre de 6h à 18h

Zoom sur les brancardiers

Ils arpentent quotidiennement les longs couloirs de l'hôpital pour acheminer les patients vers un service, une salle d'examen ou encore le bloc opératoire.

Trait d'union d'un service à l'autre, leur rôle est essentiel dans le parcours de prise en charge des patients admis aux urgences, hospitalisés ou devant se faire opérer. Métier exigeant et physique, les brancardiers requièrent des qualités d'écoute et d'empathie pour accompagner les patients dans les différents lieux du projet de soins avec bienveillance.

Au CH Perpignan, trois équipes assurent la mission de brancardage avec pour chacune un enca-

drement distinct. Une est dédiée au bloc opératoire, une autre à l'imagerie médicale et à la médecine nucléaire et la troisième est l'équipe centrale qui réalise l'activité de jour en semaine et toutes les activités de nuit, week-end et jours fériés avec deux régulateurs pour organiser l'ensemble de ces activités. Cette même équipe assure la mission d'ambulance externalisée en journée et les week-ends et internalisée pour les nuitées.

Pour attester de l'ampleur de cette activité hospitalière, 182000

transports annuels ont été recensés toutes équipes confondues et l'on comptabilise une activité moyenne en semaine de 440 transports et 200 pour les week-ends.

Maillons essentiels du parcours hospitalier, les brancardiers assurent avec professionnalisme la mission qui leur est confiée pour transporter, acheminer, rassurer, écouter et soutenir les patients du CH Perpignan. ■

Merci à eux pour leur engagement et professionnalisme!



IMFSI

La cérémonie de la nouvelle promotion IDE s'est tenue à l'espace Saint-Mamet de Saint-Estève durant laquelle les 124 étudiants ont découvert le nom de leur marraine : Madame Jeanne Danjou.



Trois années de formation s'ouvrent pour cette nouvelle promotion avec l'ambition et la promesse de revêtir la tenue blanche pour embrasser une carrière soignante au service des patients avec la même ferveur et passion professionnelle que sa marraine. Exemplarité, dignité, authenticité, personnalité et hu-

manité pour caractériser l'œuvre de Jeanne Danjou dans ses différentes activités et missions au service des autres.

Aux côtés de leurs proches et de l'équipe pédagogique, les étudiants âgés de 17 ans à 50 ans ont découvert au travers des différentes allocutions les attendus de leur formation au sein de notre IMFSI.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite et remercions les équipes de l'IMFSI impliquées dans leur parcours étudiant et dans la bonne organisation de cette cérémonie. ■

